

# Le Havre, port négrier : de la défense de l'esclavage à l'oubli

Eric Saunier

► **To cite this version:**

Eric Saunier. Le Havre, port négrier : de la défense de l'esclavage à l'oubli. Cahiers des Anneaux de la Mémoire, Les Anneaux de la Mémoire, 2007, pp. 23-41. halshs-00467846

**HAL Id: halshs-00467846**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00467846>**

Submitted on 29 Mar 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE HAVRE, PORT NEGRIER : DE LA DEFENSE DE L'ESCLAVAGE A L'OUBLI

### UNE HISTOIRE OUBLIEE

Malgré l'importance qu'occupa le trafic négrier au Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'idée de placer cette ville dans le « quatuor des grands ports négriers français » ne relève pas, loin s'en faut, d'une démarche naturelle. Pour cette raison, dans le contexte général des difficultés que montrent toutes les sociétés portuaires concernées à assumer leur passé négrier, Le Havre doit être surtout regardé comme le port de traite où la défaillance mémorielle atteint un paroxysme. Celui-ci émerge dans la sincère ignorance que manifestent nombre de Havrais à l'évocation de cette page sombre de l'histoire de leur ville comme dans le traitement médiatique singulier dont la traite havraise est l'objet. Prompts à relayer il y a quinze ans les réticences qui entourèrent les premières manifestations mémorielles à Nantes et celles qui émergent aujourd'hui à Bordeaux et à La Rochelle, les médias nationaux font preuve en effet d'un silence remarquable s'agissant du Havre, une ville que l'on semble quelque peu hésiter à citer parmi les grands ports de traite<sup>1</sup>. En dépit de l'importance de la traite havraise au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, en dépit d'une connaissance ancienne

---

<sup>1</sup>. Les réponses données par l'écrivain Denis Tillinac, président du comité de réflexion sur la traite des Noirs à Bordeaux qui a été mis en place par Hugues Martin alors maire UMP de cette ville durant l'été 2004 lors d'une interview sur les perspectives concernant le traitement du passé négrier à Bordeaux sont symptomatiques de cette propension à « oublier » Le Havre parmi les ports concernés par la question de la mémoire de la traite (cf. TILLINAC D., *Le Point*, n°1724, interview de Pascal Matéo, 29 septembre 2005, p. 224).

<sup>2</sup>. Avec plus de 500 expéditions, Le Havre est, si l'on intègre le trafic de son antenne honfleuraise, le second port de traite français en nombre d'expéditions au moment de la Révolution. Les chiffres communément acceptés (cf. –GAINOT B. et DORIGNY M., *Atlas des esclavages*, p. 24) s'agissant du nombre des expéditions sont les suivants : Nantes (1714), Le Havre et Honfleur respectivement 451 et 134 expéditions soit un total de 585, La Rochelle, (448), Bordeaux (419), saint-Malo (218), Lorient (137), Marseille (88)....

de l'ensemble des expéditions négrières parties du Havre-de Grâce<sup>3</sup>, en dépit de la participation active des armateurs havrais à la traite illégale<sup>4</sup>, en dépit de l'implication directe d'une population d'au bas mot 300 capitaines et négociants aisément identifiables grâce aux apports des travaux conduits au sein des universités du Havre et de Caen<sup>5</sup>, en dépit surtout du rôle primordial que joua le lobby négrier havrais et sa figure de proue Jacques-François Bégouën de Meaux<sup>6</sup> pour faire adopter le décret du 8 mars 1791 qui écarta le spectre d'une extension des droits de l'homme aux gens de couleur, l'attitude de tous les acteurs se caractérise par la même propension à taire l'importance de la traite havraise dont l'histoire recouvre pourtant toute celle du commerce triangulaire entre l'impulsion colbertiste<sup>7</sup> et les années les plus avancées de la traite illégale<sup>8</sup>.

Citer toutes « les omissions » concernant « Le Havre-négrier » pourrait faire l'objet d'une étude savoureuse d'où il ressortirait à coup sûr que Le Havre peut être considéré, à côté de Nantes « port de traite français par excellence », de La Rochelle, « le port précurseur »,

---

<sup>3</sup>. Cf. METTAS J., *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle : ports autres que Nantes*, Paris, Ed. S. & M. Daget, Bibl. d'histoire d'outre-mer, 1984.

<sup>4</sup>. Cf. DAGET S., *Répertoire des expéditions françaises à la traite illégale (1815-1850)*, Nantes, Centre de Recherche sur l'histoire du monde atlantique, 1988.

<sup>5</sup>. Parmi les travaux soutenus récemment au sein de l'université du Havre, citons l'étude prosopographique menée par Mélanie Germain sur 56 capitaines de navire et 74 armateurs négriers havrais : cf. GERMAIN M., « Les négriers havrais : origines et approche culturelle d'une société », mémoire de maîtrise de l'université du Havre préparé sous la direction d'Eric Saunier, Le Havre, 1998. Parmi ceux soutenus au sein de l'école doctorale de l'université de Caen, on soulignera l'apport essentiel de la thèse d'Edouard Delobette dans le domaine de l'histoire économique. Cf. DELOBETTE E., « Ces Messieurs du Havre. Négociants, armateurs et commissionnaires de 1760 à 1830 », thèse de doctorat nouveau régime sous la direction d'André Zysberg, Caen, 2005, 8 volumes.

<sup>6</sup>. Jacques-François Bégouën de Meaux (1743-1832), à la tête d'une maison florissante faisant commerce avec l'Afrique et les Iles, est la figure emblématique du lobby négrier havrais et du club Massiac. Après avoir été délégué par le négoce havrais lors des conférences tenues par le ministre Sartine en 1775, il est le rédacteur des cahiers de doléances des armateurs et négociants du Havre puis député à la Constituante. Nommé au Comité des colonies en mars 1790, il joue un rôle décisif dans l'adoption du décret du 8 mars 1791, décret qui assure, en excluant les colonies de la Constitution et en subordonnant les revendications au bon vouloir de celles-ci, la pratique de la traite et le maintien de l'esclavage.

<sup>7</sup>. Après l'édit sans effet de Louis XIII autorisant la traite (1642), la décision prise par Colbert de laisser la liberté du commerce avec les îles en contrepartie d'un droit versé à la Compagnie des Indes fixé à 5% de la valeur des retours marque le véritable début de la traite négrière.

<sup>8</sup>. L'étude du répertoire des expéditions pour la traite illégale de Serge Daget permet de remarquer que le dernier bateau identifié ayant pratiqué la traite illégale appartient à un négociant havrais : Jules Mazurier. Promoteur de la bourse, futur maire du Havre entre 1874 et 1878, ce dernier a établi des lignes maritimes à destination de nombreuses villes d'Amérique du Sud. C'est à l'occasion d'un voyage vers Montevideo en 1840 que le dernier bateau négrier français identifié comme tel, *Le Philanthrope*, est intercepté. Cet armateur est soupçonné de récidive en 1849 (cf. Cf. DAGET S., *op. cit.*, pp. 552-553 ; 557).

comme « le port de l'oubli ». On se contentera ici d'en évoquer les aspects les plus voyants. Du côté de l'attitude que manifeste la Cité, on soulignera la faiblesse des initiatives engagées depuis cinq ans, moment à partir duquel l'adoption de la Loi du 10 mai 2001 qualifiant l'esclavage et la traite de crime contre l'humanité a pourtant dopé le processus mémoriel. A l'exception d'une polémique lancée à l'été 2004 par un ancien élu municipal<sup>9</sup>, si l'on compare le traitement de la question du passé négrier au Havre durant ces cinq ans à celui observable à Bordeaux, une ville pourtant souvent présentée pour ses difficultés à parler de ce sujet, la situation est encore moins satisfaisante. Ni geste symbolique pour rendre hommage aux 100 000 esclaves<sup>10</sup> destinés pour la plupart à travailler dans les terribles sucrières de Cap-Français, ni commission mise en place pour tenter de réfléchir à la question de la place du passé négrier dans la Cité : tout juste peut-on relever l'intégration de la question de la traite dans l'un des ateliers de travail mis en place à l'occasion des Journées de l'Immigration tenues au Havre en novembre 2005<sup>11</sup>. Il serait injuste d'en imputer la responsabilité aux uns plus qu'aux autres. Cet état de fait n'est que l'aboutissement logique d'un long silence dont on peut rendre compte en évoquant la place indigente qu'occupe la traite havraise parmi les manifestations ayant trait à l'esclavage et au commerce triangulaire qui ont été organisées en France depuis trente ans. Ainsi, parmi la centaine d'expositions et de manifestations recensées par le Comité pour la mémoire de l'esclavage<sup>12</sup>, seules deux d'entre elles<sup>13</sup> ont eu pour cadre la Cité Océane. Dans ce contexte,

---

<sup>9</sup>. A l'occasion de la candidature du Havre au titre de « patrimoine mondial » de l'Unesco, Eric Donfu, ancien adjoint et conseiller municipal au maire du Havre et président de l'association « Le Havre est à vous » a regretté l'absence « d'inventaire » concernant l'histoire locale et contesté le maintien de l'attribution d'une rue au nom de Jacques-François Bégouën de Meaux (*Le Havre Libre*, 20 juillet 2004).

<sup>10</sup>. Le chiffre communément retenu est de 91550 captifs.

<sup>11</sup>. Les Journées nationales « Mémoires des migrations et villes portuaires » ont été organisées les 24 et 25 novembre 2005 au Havre.

<sup>12</sup>. Cf. (Comité pour la mémoire de l'esclavage), *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, pp.95-120.

<sup>13</sup>. Ce sont : 1985, exposition « Bois d'ébène. De l'histoire à l'histoire dessinée », Musée André Malraux, Catalogue édité par Glénat, 2003 ; « L'Esclavage, les négriers français, le traité de traite de Stanislas Foache », Musée de l'armateur.

la faible attention médiatique concernant la traite havraise, si elle peut être regrettée (on retiendra l'absence récurrente du Havre parmi les ports négriers évoqués dans les nombreux articles de presse récents consacrés à la question de la mémoire de la traite<sup>14</sup>) n'est que la conséquence de l'attitude adoptée par toute une cité face à son passé négrier, laquelle s'explique par les aléas de l'histoire de cette ville et les aspects originaux qu'y revêtit le commerce triangulaire.

Le bombardement du Havre de septembre 1944, dont le beau film de C. Zarifian a souligné le caractère traumatique<sup>15</sup> a ainsi privé cette ville de supports visuels dont on connaît l'importance pour que puisse s'engager un processus de réappropriation d'un passé. Par ailleurs, la longue absence de structure universitaire<sup>16</sup>, la faible ouverture du milieu négrier havrais et la modeste présence des « Noirs » dans cette ville<sup>17</sup> se sont ajoutées pour faciliter l'enfouissement d'un passé dont la restitution apparaît pourtant d'autant plus urgent que les recherches les plus récentes montrent que la traite et l'esclavagisme ont fortement influencé les pratiques et les comportements des Havrais, cela en dépit de la brièveté de la période pendant laquelle elle fut intensivement pratiquée.

---

<sup>14</sup>. L'oubli le plus manifeste concerne l'article de quatre pages consacré par l'hebdomadaire Télérama sous le titre de « Ports d'attache » au passé négrier des ports de traite français. Le Havre est tout simplement ignoré. Cf. Télérama, n°2939, 10 mai 2006, p. 12-16.

<sup>15</sup>. C. Zarifian, *Table Rase*, 1984.

<sup>16</sup>. Fondée en 1984, l'université du Havre n'a vu émerger son UFR des Lettres et Sciences Humaines qu'en 1998.

<sup>17</sup>. Sur le poids des Havrais de naissance parmi les négriers, cf. GERMAIN M., *op. cit.* L'endogamie géographique émerge également dans le très faible poids occupé par les étrangers, l'émergence d'un petit groupe de négriers étrangers est due à l'arrivée au Havre de Thomas Collow en 1785. Installé à Tobago, cet Écossais s'installe au Havre après la rétrocession à la France de cette île lors du traité de Versailles. Il ouvre en 1786 sous la raison sociale Collow frères (son frère William tient la maison principale à Londres) une maison de commerce dans le but de mettre en place une liaison entre Le Havre et Tobago, puis s'associe à un autre écossais Jacques Carmichaël, lui-même lié au Hollandais Jean Bézier et à l'Irlandais Corneille Donovan. La société Collow et Carmichaël s'engage pleinement dans la traite entre 1790 et 1792. La présence des Noirs au Havre reste une question incomplètement abordée (cf. sld BARZMAN J., SAUNIER E., *Migrants dans une ville portuaire. Le Havre -XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles-*, p. 69-72). Les études les plus récentes (cf. NOËL E., *Entre noir en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 95-118) semblent cependant accréditer la discrétion admise s'agissant de la présence des Antillais au Havre et dans le département de la Seine-Inférieure (sld GAINOT B. et DORIGNY, M. *Atlas des esclavages*, p. 48).

## LE COMMERCE TRIANGULAIRE AU HAVRE : UN ENGOUEMENT EPHEMERE ET TARDIF

L'intérêt des enseignements fournis par les recherches récentes<sup>18</sup> réside, dans une perspective visant à mesurer l'impact sociétal de la traite, dans l'émergence précise des temps qui rythment l'évolution de cette activité. Plus que la prise en compte du poids global que représente l'armement négrier, les phases de développement de la traite, parce qu'elles mettent en cause les stratégies commerciales des armateurs, posent en effet les conditions d'une réflexion sur ce thème (**Annexe 1**).

Au Havre, les années 1679-1721 sont assurément le temps d'un « démarrage prometteur ». Après quelques armements entrepris entre 1666 et 1678 par l'éphémère Compagnie des Indes Occidentales et par la Compagnie du Sénégal dont une antenne est installée dans cette ville en 1673<sup>19</sup>, l'extension du monopole de la traite dont cette compagnie bénéficie après la prise de Gorée (1678) incite les armateurs havrais à s'impliquer dans ce commerce naissant. Dans un contexte local où le développement du commerce atlantique commence au moment où s'effondre la pêche à la morue<sup>20</sup>, la présence de la Compagnie du Sénégal, en dépit des difficultés qui jalonnent son histoire<sup>21</sup>, contribue à faire de la traite une activité prisée. Derrière des armateurs comme Richard Houssaye, Jacques Duval d'Eprenesnil ou Jacob Féray, le représentant de la première

---

<sup>18</sup>. Cf. DELOBETTE E., « Ces messieurs du Havre. Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830 », thèse de doctorat de l'université de Caen préparée sous la direction d'André Zysberg, Caen, huit volumes, 2005.

<sup>19</sup>. Cf. LEGOY J., *Le peuple du Havre et son histoire, Tome 1 : Des origines à 1800*, pp.141-162.

<sup>20</sup>. Le Havre était, avec les Sables d'Olonne, au premier rang des ports de pêche français pour la morue verte à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, moment à partir duquel les troubles en Manche lié au conflit franco-anglais et la concurrence hollandaise entraînent la chute du nombre des terre-neuviens havrais. Pour pallier ce désastre, le négoce havrais, également interdit d'aller dans les mers du Sud en raison de la prohibition affectant ce commerce jusqu'en 1720, se tourne vers le commerce atlantique.

<sup>21</sup>. L'irréalisme de ses objectifs et la malveillance de ses directeurs entraînent la faillite de la première Compagnie du Sénégal au début de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg. Une nouvelle Compagnie du Sénégal, active jusqu'en 1708, est reconstituée en 1698.

génération de négriers huguenots havrais impliqués dans la traite<sup>22</sup>, le commerce triangulaire rencontre un vrai succès. Avec 30 armements entre 1679 à 1709, bien que loin derrière La Rochelle, Le Havre se situe ainsi au second rang des ports négriers français, un rang qu'elle préserve jusqu'en 1721. Malgré la disparition définitive de la Compagnie du Sénégal en 1709, les armateurs havrais restent en effet fidèles à ce commerce, le nombre des armements en traite s'accroissant jusqu'en 1720-1721, années d'un pic (18 expéditions) qui marque brutalement la fin d'une époque.

L'année 1721, bien qu'elle soit celle où les Havrais obtiennent par l'extension des lettres patentes concédées aux Rouennais en 1716 la possibilité de commercer librement<sup>23</sup>, est en effet celle du début d'une atonie<sup>24</sup> dont la longueur doit être remarquée. Dans le contexte de l'américanisation du commerce havrais qu'accélère l'extension des caféières de Martinique et des sucrières à saint-Domingue dans les années 1720-1730, les armateurs de cette place, dont les positions économiques restent assez fragiles, donnent en effet, face aux risques entourant le commerce triangulaire, une nette préférence pour le commerce en Droiture<sup>25</sup> dont les avantages sont garantis par un Exclusif fonctionnant sans limites. Cette préférence est telle que le tournant des années 1760<sup>26</sup> est pris avec hésitation. Plus que la fin

---

<sup>22</sup>. Sur les Féray et la traite : cf. NOËL E., « Les Féray de la traite aux Barons d'Empire », *Cahiers du Centre Havrais de Recherche Historique*, n° 54 & 55, pp 91-122 ; 145-168). Bien que rapidement désengagé de ce commerce, les Féray ouvrent une tendance des négociants huguenots de la Place à s'impliquer fortement dans la traite qui s'amplifie durant les années de l'apogée négrier. Avec 25% des armements, le poids des grandes maisons protestantes (Chauvel, Féray, Mouchel) est en effet, en dépit du faible nombre de négociants, supérieur à celui des deux grands armateurs catholiques Bégouën et Foäche (20%). En outre, comme ces derniers, les armateurs négriers huguenots optent en majorité pour une stratégie d'armement régulière sur le long terme.

<sup>23</sup>. Dans le contexte de libéralisation de la traite qui s'impose à partir de 1716, la traite négrière est autorisée au Havre en 1721 et 1722 par l'extension du droit accordé aux Rouennais « de faire le commerce des nègres de la poudre d'or et de toutes les autres choses qu'ils pouvaient tirer des côtes d'Afrique depuis les rivières de la Sierra Leone jusqu'au cap de Bonne Espérance ».

<sup>24</sup>. Entre 1722 et 1745, on ne relève jamais plus de deux expéditions annuelles. Après une légère montée de 1745 à 1755 (de 3 à 5 expéditions annuelles), le trafic négrier disparaît durant la Guerre de Sept Ans, (1756-1763), période de reconversion dans la course. Il entame une lente montée (de 4 à 8 expéditions annuelles) durant les années 1763-1773.

<sup>25</sup>. Pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Droiture représente 80% des armements du commerce antillais des Havrais.

<sup>26</sup>. Les années 1760, qui voient les droits demandés s'agissant de l'introduction des Noirs aux Iles diminués puis supprimés (1768), sont le moment à partir duquel la Traite française décolle jusqu'à la Révolution. Au

de la Guerre de Sept Ans (1763), il faut en fait attendre le début du règne de Louis XVI, voire la fin de la Guerre d'Amérique dont nombre de négriers de la Place ont profité pour européeniser leurs réseaux via la neutralisation des armements<sup>27</sup>, pour voir les Havrais accepter véritablement la reconversion du commerce antillais de la Droiture vers la Traite.

Toutefois, si elle fut plutôt lente, la reconversion des Havrais revêt un aspect spectaculaire : c'est au rythme d'une vingtaine d'expéditions annuelles que se développe la traite havraise de 1783 à 1791, le paroxysme étant atteint durant les années 1787 et 1788 où l'on enregistre les records du nombre des expéditions (30 en 1787) puis du nombre des captifs traités par l'armement havrais (7500 en 1788). Le caractère soudain et intense de « l'apogée négrier havrais » est assurément une autre singularité qui résulte des effets de l'accentuation d'une conjoncture nationale par des facteurs locaux. La crise de l'industrie cotonnière rouennaise due à la concurrence anglaise puis le véritable marasme dans lequel tombe ce secteur après le traité de libre échange de 1786 augmentent l'attrait de la Traite sur des armateurs déjà attirés vers ce commerce par les mesures d'encouragement de l'Etat<sup>28</sup> et par la possibilité qu'ils ont d'utiliser les réseaux commerciaux des maisons négrières anglaises récemment repliées dans cette ville<sup>29</sup>. Cet engouement tardif permet

---

Havre, l'étude détaillée des mouvements internes à cette période de trente ans montre la concentration de cette croissance entre 1783 et 1791. De 1763 à 1773, le nombre des expéditions havraises est de 83. Après l'amorce d'un nouveau palier de 1774 à 1778 (62 expéditions), la guerre d'Amérique provoque, en dépit de la continuation de ce commerce sus pavillon neutre, un nouveau ralentissement. Le mouvement ascendant redémarre en 1783, avec 16 expéditions. Entre cette date et 1791, on enregistre 191 expéditions soit 42,3% du total des expéditions havraises au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>27</sup>. C'est le cas des Foäche.

<sup>28</sup>. En 1784 puis en 1786, tout navire négrier reçoit une prime d'encouragement de 40 livres par tonneau de jauge avant son départ et une prime d'un montant de 160 à 200 livres par captif débarqué aux colonies.

<sup>29</sup>. Cf. DELOBETTE E., *op. cit.*, vol. 2, pp. 676-684. A partir du milieu des années 1780, Le Havre voit notamment arriver, outre Thomas Collow, Miles Barber, négrier anglais à la tête d'un empire de 12 postes de traite en Afrique. Endetté, ce dernier vient au Havre dans le but de franciser ses navires à des armateurs havrais pour bénéficier des primes du gouvernement français.



l'affirmation d'un milieu négrier hiérarchisé<sup>30</sup>, soucieux d'organiser le marché et de conférer à ce commerce une place de choix dans les circuits internationaux<sup>31</sup>.

L'hyper-concentration de la traite havraise à Saint-Domingue (**ANNEXE 2**) est cependant la cause de la brutalité de la rupture de 1792, année durant laquelle les deux modestes expéditions armées au Havre annoncent le quasi-silence des années 1792-1815.

La chute du Premier Empire ouvre, avec la reprise d'un commerce devenu illégal, sur l'ultime temps de la traite havraise lequel, en dépit du nombre non négligeable des expéditions armées par les Havrais et de l'aptitude de ces derniers à reconstituer des circuits<sup>32</sup>, apparaît comme un moment de renaissance plutôt fragile car, entre 1815 à 1824, seuls des négociants fraîchement installés au Havre dont les fortunes ont été empêchées par la Révolution se lancent, très occasionnellement, dans une activité du passé dont le haut négoce se détourne en raison de l'affirmation du Havre comme port cotonnier<sup>33</sup>.

Ce mouvement d'ensemble et les comportements humains qui l'accompagnent, tendent a priori à relativiser l'impact sociétal de la traite. La brutalité des ruptures, la brièveté de l'engouement qui émergent conduisent en effet à la regarder comme une activité que le négoce s'est résolu à pratiquer durant les dernières années de l'Ancien Régime. Ainsi, si l'on considère l'activité négociante tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, on observe que deux maisons coloniales havraises sur trois (165 sur 248) n'ont jamais pratiqué ce commerce et que celles qui en firent leur activité principale<sup>34</sup> n'étaient pas, loin s'en faut, les maisons les plus

---

<sup>30</sup>. Sur la typologie des négriers havrais, cf. DELOBETTE E., *op.cit.*, volume 2, pp. 659-665.

<sup>31</sup>. Cette évolution se perçoit notamment dans l'affirmation d'un partage des sites d'achats d'esclaves entre les deux grandes maisons havraises. Les Foäche confirment leur préférence pour les zones de Haute-Guinée et les Bégouën pour les côtes de Gabon et d'Angole. On notera aussi la diversification des sites de vente au profit de l'Ouest (Léogane) et du Sud de saint-Domingue (Jacmel, Les Cayes-saint-Louis), attitude qui rompt avec le quasi-exclusivisme dont bénéficiait Cap-Français jusqu'en 1784.

<sup>32</sup>. La Guadeloupe, la Martinique et à un degré moindre Cuba remplacent saint-Domingue parmi les sites de vente de 1815 à 1822. Le Brésil et la Guyane font irruption en 1823, avec 4 expéditions à eux deux.

<sup>33</sup>. Parmi les armateurs havrais impliqués dans la traite illégale, on remarque que les représentants des grandes maisons négrières du XVIII<sup>e</sup> siècle brillent par leur absence (cf. DELOBETTE E. *op. cit.*, vol. 3, pp. 962-965).

<sup>34</sup>. C'est le cas des onze maisons havraises qui en firent une spécialité et des neuf maisons pratiquant la mixité Droiture-Traite qui ont consacré plus de 50% de leurs investissements pour la traite.

importantes du Havre. Mieux, l'étude du nombre des expéditions pour la Traite par maison montre que la moitié des négriers havrais sont de petits armateurs qui s'engagent seulement pour une ou deux expéditions. Par ailleurs, à l'exception des quelques maisons havraises qui représentent à elles seules la *sanior pars* des expéditions pour la Traite<sup>35</sup>, l'autre moitié regroupe des ralliées des années 1784-1789 ayant pratiqué celle-ci dans le cadre d'une stratégie de consolidation fondée sur une diversification de leur activité.

Enfin, la géographie des sites d'achats et de ventes (CARTES EN ANNEXE) des négriers havrais incite également à relativiser l'intérêt que semble accorder le négoce havrais pour ce commerce. Il en ressort en effet, à travers la vive préférence des Havrais pour les sites de la Côte d'Angole où l'esclave est réputé moins indocile et leur attachement au site de vente de Cap-Français où les familles havraises sont installées de longue date, l'idée que la traite est une activité qui ne mérite pas vraiment de faire preuve de pugnacité et d'audace commerciales.

Ayant mobilisé pendant peu de temps peu de spécialistes pour un investissement qui, même à l'apogée de la traite, ne dépassa jamais le quart des capitaux, les faits semblent donc converger pour conduire à regarder la traite havraise comme une activité d'appoint dont le succès tardif est dû à une conjoncture régionale difficile.

#### **ECARTER LE SPECTRE DE L'ABOLITION : L'EFFICACITE DES STRATEGIES HAVRAISES**

En dépit de ces aspects que l'on peut regarder comme étant l'exacerbation de tendances générales (c'est le cas du mouvement des expéditions<sup>36</sup> et de la concentration du commerce triangulaire entre les mains de quelques familles<sup>37</sup>), l'étude des comportements

---

<sup>35</sup>. Six maisons négrières havraises concentrent, avec les Compagnies du Sénégal et des Indes, près de 60% du nombre des expéditions.

<sup>36</sup>. Cf. (sld GAINOT B. et DORIGNY M.), *Atlas des esclavages*, pp. 20-21.

<sup>37</sup>. Olivier Pétré-Grenouilleau, à partir des travaux de Robert Stein, a souligné l'extrême concentration de l'armement négrier français. 550 familles seulement arment 2800 navires vers l'Afrique au XVIIIe siècle et 22 familles réalisent 25% de ces armements (cf. PETRE-GRENOUILLEAU O., *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, p. 334).

des Havrais au siècle des Lumières révèle que la traite eut un impact profond sur leurs mentalités, lequel s'explique par les incidences de l'ancienneté de la pratique du commerce triangulaire, par sa contribution décisive dans le processus d'émancipation régionale d'un monde négociant originellement dépendant des capitaux rouennais et par sa capacité à irriguer de manière prégnante une société présentant une armature très différente de celle de Bordeaux, de Nantes et de La Rochelle.

Sur le premier point, la position privilégiée du Havre dans la guerre de course qui s'est développée en Atlantique depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup> et la fréquentation par les marins havrais du secteur du littoral africain situé près des points de colonisation portugaise qui devait devenir la source d'approvisionnement principal en esclaves<sup>39</sup> ont eu pour conséquence principale de faire accepter dans l'esprit du négoce la mixité Droiture-Traite comme stratégie commerciale obligée. En dépit du peu d'intérêt dont elle fut l'objet durant près d'un demi-siècle, on soulignera d'ailleurs le refus des armateurs havrais d'abandonner totalement la Traite<sup>40</sup>, une attitude montrant que le commerce triangulaire est pensé comme la pièce indispensable d'un dispositif qui repose sur l'aptitude des armateurs à décentrer les capitaux pour faire face aux mutations du marché.

Toutefois, la conscience de l'importance de la Traite est accentuée au Havre par le rôle que joua celle-ci dans l'émancipation du négoce havrais de la tutelle rouennaise<sup>41</sup>. La tendance à la concentration de la propriété des navires qu'elle induit liée à la volonté des

---

<sup>38</sup>. Depuis 1570, Le Havre est un point privilégié de départ pour la course vers les « Indes du Pérou », activité qui fait faire régulièrement relâche aux marins à Sao Tomé et au Cap Vert.

<sup>39</sup>. Le prolongement des séjours des bateaux havrais sur les côtes de Sierra Léone, du Cap Vert et de Sao Tomé suggère l'implication très précoce des Havrais dans la Traite. Cf. DELOBETTE E. « La traite négrière au Havre au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles » in- *Les ports normands : un modèle ?*, pp. 79-96.

<sup>40</sup>. La stratégie des Foäche témoigne de cette pratique. La maison de Martin-Pierre Foäche est en effet l'une des seules à armer pour la traite entre 1732 et 1744, pari qui s'avère très payant lorsque le ralentissement de la Droiture entraîne la reconversion vers la Traite.

<sup>41</sup>. La création du Havre en 1517 est due à une demande des marchands de Rouen formulée explicitement par l'avocat Nicolas Caradas en mai 1515 lors des Etats de Normandie. Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Le Havre est le port d'armement des marchands rouennais et le négoce havrais composé des facteurs des maisons rouennaises. Cf. DARDEL P., *Commerce, industrie et navigation à Rouen et au Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 227-261.

armateurs négriers d'être libres de leurs décisions dans le cadre d'un commerce à haut risque fait en effet de celle-ci, et cela d'autant plus que ces pratiques contaminent progressivement la Droiture, la clef de la consolidation des maisons les plus importantes du Havre. Pour cette raison, elle confère à ses praticiens une forte influence dans la société havraise dont les premiers signes émergent dans la très forte représentation des chefs de maisons négrières au sein du Comité des négociants<sup>42</sup>.

Cette influence est cependant renforcée par l'armature sociétale originale d'une ville présentant pour spécificité d'être à la fois la plus modeste (20 000 habitants) et la plus pauvre en fonction administrative<sup>43</sup> parmi les villes de Traite. Or, dans le climat de morosité économique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces spécificités structurelles, comme le montrent les pratiques et les mentalités de ceux qui comme les officiers de l'Amirauté et les merciers sont les régulateurs potentiels de cette activité, renforcent l'attachement de toute une société au commerce triangulaire.

Les officiers de l'Amirauté du Havre abandonnent ainsi la fonction de régulation qui est théoriquement la leur pour utiliser compétence et position stratégique dans le seul but de contracter des alliances opportunes leur permettant, via des pratiques illicites entamées au début des années 1780<sup>44</sup>, de tirer profit d'un commerce juteux dans lequel ils s'impliquent avec enthousiasme. Quant à la puissante communauté des merciers qui aiment pourtant se tenir à distance de ce commerce réputé dangereux<sup>45</sup>, elle montre, à l'instar de l'attitude de

---

<sup>42</sup>. Le Comité des négociants du Havre est, en raison de l'échec des tentatives des Havrais pour obtenir une juridiction consulaire en 1754 et 1768, le lieu d'expression du pouvoir négociant au Havre. Parmi les 43 membres élus entre 1753 et 1791, 31 ont été intéressés directement par la traite.

<sup>43</sup>. La représentation de la fonction administrative du Havre se limite à l'Amirauté et au Grenier à sel, le chef-lieu de bailliage étant situé à Montivilliers.

<sup>44</sup>. L'utilisation de prête-noms pour participer aux intéressements à la Course durant la Guerre d'Amérique fut le canal par le biais duquel les officiers de l'Amirauté du Havre se sont familiarisés avec les pratiques illicites peu avant l'apogée négrier. Cf. CHABANNES H., *Le rêve brisé de Jean-Baptiste Lesueur. Un bourgeois havrais des Lumières dans la tourmente révolutionnaire*, Luneray, pp. 57-69.

<sup>45</sup>. Les merciers du Havre, qui soutiennent les négociants dans leur tentative de faire émerger une juridiction consulaire, restent fidèles au commerce intra-européen. Ils ont d'ailleurs fourni un très faible contingent au milieu négrier havrais, les Foäche faisant exception.

François-Toussaint Bonvoisin<sup>46</sup>, la formidable capacité de la culture négrière à irriguer leur mentalité. Bien qu'étranger à la Traite, le mercier Bonvoisin, dans le récit qu'il fait de la crise révolutionnaire, témoigne non seulement de l'angoisse que génère au Havre l'hypothèse de la perte de saint-Domingue et de l'estime considérable que portent les Havrais aux figures de proue de la Traite<sup>47</sup> mais aussi, à travers la dénonciation récurrente de la collusion de l'action des Noirs et des Mulâtres et de la responsabilité de Brissot<sup>48</sup> dans le désastre antillais, de sa forte réceptivité envers les thèmes qui constituent le socle de la pensée des négriers havrais.

La capacité de la culture des armateurs à irriguer l'ensemble du corps social émerge cependant au grand jour à partir de 1780 lorsque progressent véritablement les thèses qui remettent en cause l'esclavage et la Traite, l'étude des comportements culturels des Havrais durant les vingt dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle révélant une propension sans égale à tenter de prémunir la ville contre les dangers d'une abolition devenue envisageable.

Les premiers symptômes en sont décelables dans les raisons qui motivent le repli des négriers anglais au Havre. Ainsi, si l'arrivée de Miles Barber est due avant tout aux difficultés économiques de son empire<sup>49</sup>, le choix du Havre est lié également à la réputation d'une ville peu suspecte de négrophilie et connue pour le silence consentant dont elle fait preuve à l'égard de ce commerce, un silence qui tranche avec le climat régnant en

---

<sup>46</sup>. Les papiers familiaux de François-Toussaint Bonvoisin, mercier et quincaillier havrais installé à Montivilliers sous le Premier Empire, sont rassemblés à la Bibliothèque Municipale de Montivilliers sous les cotes ms 55, 56, 59 et 70. Le document le plus intéressant est le *Précis de la Révolution*, long récit d'une Révolution vécue comme un traumatisme destiné à servir à l'éducation de ses enfants. Commencé au lendemain de l'exécution du roi, le récit s'achève le 12 janvier 1803.

<sup>47</sup>. Les personnalités havraises présentées comme étant les plus appréciées des Havrais par Bonvoisin sont quatre figures majeures de la traite : Jacques-François Bégouen, le maire conservateur Jacques-Ambroise Rialle, l'Irlandais Corneille Donovan et Thomas Collow qui est salué notamment pour « avoir averti le premier le commerce des malheurs de saint-Domingue alors qu'il aurait pu en profiter pour acheter des denrées coloniales ».

<sup>48</sup>. Le 6 septembre 1793, relatant « les désastres de saint-Domingue », Bonvoisin insiste sur la « collusion des mulâtres et des esclaves » qui est l'argument des négriers havrais pour refuser toute idée d'une extension des droits de l'homme aux libres de couleur au printemps 1791. Le 4 octobre 1793, relatant le récit fait par des Français venus de Philadelphie témoignant du drame de Cap-Français, il dénonce avec véhémence « le négrophile Brissot » qui porte selon lui la responsabilité de la crise.

<sup>49</sup>. Cf. DELOBETTE E., *op. cit.*, vol. 2, pp. 665-684.

Angleterre où la Société des Amis des Noirs est apparue depuis peu (1780). Cette réputation n'est pas usurpée. Il ne fut pas en effet au Havre le moindre armateur qui, à l'instar d'un Missy<sup>50</sup> à La Rochelle ou d'un Laffond de Ladébat<sup>51</sup> à Bordeaux, ait été réceptif aux thèses de l'abolition progressive.

Mieux encore, ce silence s'accompagne d'une stratégie d'endiguement qui n'attend pas les dangers de la crise révolutionnaire pour se manifester. Lieu emblématique pour saisir l'opinion de l'élite éclairée en raison de sa sociologie dominante<sup>52</sup> et de la contradiction opposant la condition servile et les valeurs cardinales auxquelles elle se réfère, la Franc-maçonnerie répercute avec force l'efficacité de la politique de prévention préconisée par les Havrais contre la diffusion des idées négrophiles. En effet, au moment où la Fraternité maçonnique conduit nombre de maçons parisiens à adhérer aux Amis des Noirs<sup>53</sup>, *La Fidélité*, l'atelier le plus huppé du Havre, non contente d'ouvrir ses portes à un nombre non négligeable d'armateurs négriers<sup>54</sup>, confie la direction de ses travaux à l'un des principaux commissionnaires en traite<sup>55</sup> et s'implique fortement, tout en optant pour la stratégie du silence<sup>56</sup>, dans la politique pacificatrice élaborée par les loges des villes portuaires pour faire face aux dangers d'implosion menaçant une maçonnerie antillaise gangrenée par les querelles de préséance et les luttes d'influence qui opposent les obédiences anglaise et

---

<sup>50</sup>. Missy, armateur rochelais, fut un membre éphémère de la célèbre Société des Amis des Noirs. Cf. VALIN C., *La Rochelle-La Vendée*, pp. 34-35

<sup>51</sup>. Négociant protestant de la place de Bordeaux, fils de négrier, ce dernier est célèbre pour ses prises de position contre l'esclavage.

<sup>52</sup>. Plus de deux maçons sur trois appartenant aux deux loges havraises, *L'Aménité* et *La Fidélité*, appartiennent aux groupes du négoce et des officiers de marine marchande. Cf. SAUNIER E., *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, PURH, 1999.

<sup>53</sup>. Le quart des membres de la célèbre société est porteur d'une affiliation maçonnique.

<sup>54</sup>. Pour la liste des 15 négriers francs-maçons havrais, cf. SAUNIER E. « Les pratiques culturelles dans un porte de traite. Les négriers et la franc-maçonnerie au Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle » in- (sld DORIGNY M.), *Esclavage, résistances et abolitions*, p. 150.

<sup>55</sup>. En 1787, cette loge choisit pour vénérable Jean-Baptiste Allegre, archétype du commissionnaire ayant su s'enrichir par le biais de la Traite. Avec son associé Bassac, il dirige à la veille de la Révolution l'une des maisons négrières havraises les plus actives.

<sup>56</sup>. A la différence des maçons négriers nantais, les Havrais ne mentionnent jamais la pratique de la traite dans les diplômes maçonniques servant de viatique aux initiés lors de leurs voyages (sld SAUNIER E.), *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, pp. 603-604.

française<sup>57</sup>. Profitant des liens qui l'unissent aux ateliers coloniaux acquis au polygénisme, notamment à la loge la plus prestigieuse de saint-Domingue (*La Vérité*), les francs-maçons du Havre sont d'ailleurs parmi les plus prompts à agir pour maintenir une union qui s'avère cruciale pour fermer la porte des temples aux Sangs-mêlés avant, au printemps 1789, à l'instigation de l'avocat Nicolas Lacorne, de tenter de rallier les initiés des ateliers de Caen et de Rouen leur volonté d'écarter le spectre de l'abolition.

La crise révolutionnaire arrivant, la Loge est efficacement relayée par la Société populaire. En dépit d'une sociologie plus composite, les patriotes havrais manifestent en effet, à travers la reproduction des stratégies du silence et de l'endiguement<sup>58</sup>, une attitude qui se caractérise également par une forte opposition à toute idée d'abolition.

Outre le rôle que joua le négoce havrais pour faire annuler le décret de mai 1791<sup>59</sup> qui visait à étendre les droits civiques aux libres de couleur, les armateurs parviennent, comme le montrent la pétition esclavagiste qu'acceptent les Jacobins du Havre au printemps 1792 et plus encore le rejet d'une motion abolitionniste par des assemblées sectionnaires pourtant dominées par l'artisanat et la boutique en octobre, à faire de la défense de l'esclavage le pilier principal du consensus havrais, une attitude qui explique le caractère expiatoire que revêt la Fête de l'abolition organisée le 20 Ventôse an II dans cette ville lorsque la Convention lui imposa d'accepter l'abolition<sup>60</sup>. Expiation sans lendemain cependant. La franc-maçonnerie renaissante, en initiant le négrier Thomas Collow dès le

---

<sup>57</sup>. Cf. SAUNIER E., *op.cit.*, pp. 141-151.

<sup>58</sup>. La stratégie du silence émerge dès le printemps 1789 dans l'absence de toute référence à la Traite dans les cahiers de doléances. Ce sujet n'apparaît dans les débats de la société populaire qu'au printemps 1791 lorsque se pose, dans le contexte de la révolte naissante de saint-Domingue, la question des droits des libres de couleur. Cf. MAQUERLOT L., « Rouen et Le Havre face à la traite et l'esclavage » in- (sld DORIGNY M.), *op.cit.*, pp. 165-186.

<sup>59</sup>. Le 15 mai 1791, l'Assemblée nationale vote un amendement accordant l'égalité civique aux hommes de couleur nés de parents libres. Le 24 septembre, sur proposition de Barnave, la Constituante fait machine arrière. La présentation par Bégouën d'un tableau des lettres et des pétitions le 12 septembre joua un rôle important dans cette décision.

<sup>60</sup>. 22 fêtes furent organisées pour célébrer le décret du 16 pluviôse an II abolissant l'esclavage dans les colonies. Comparée à celle de Rouen qui se déroule 10 jour avant, la fête havraise se distingue par son caractère théâtral et le didactisme que montre la prépondérance de la représentation visuelle.

début de l'année 1795 puis en ouvrant ses portes, bien qu'elle soit sensible à la cause des libéraux européens et alors même que les Loges parisiennes et antillaises s'engagent dans le combat abolitionniste, à ceux qui se lancent dans la traite illégale, témoigne d'une sensibilité montrant l'envie profonde de tourner rapidement la page d'une histoire imposée.

C'est cependant sous la plume de François-Toussaint Bonvoisin qu'émerge de manière prégnante l'impossibilité pour les Havrais de faire le deuil d'une pratique qu'ils jugent avec juste raison comme constitutive du miracle économique qui toucha leur cité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Hanté par l'idée de la contagion de la révolte à la Guyane, ce témoin fait preuve en effet, dans la manière dont il relate la mort de Polvérel<sup>61</sup> puis dans sa satisfaction à voir l'esclavage rétabli en 1802<sup>62</sup>, d'une envie irrépressible de renouer avec un passé révolu. C'est là un sentiment assurément répandu qui montre que l'efficacité du lobby négrier havrais à la Constituante et l'avatar du *Philanthrope* doivent être lus comme les signes emblématiques de l'attachement de toute une cité à la Traite qui contraste avec l'oubli dont elle est pourtant l'objet.

---

<sup>61</sup>. Les propos de Bonvoisin tenus le 12 avril 1795 après l'annonce de la mort de Polvérel qui fut avec Santhonax chargé d'appliquer le décret d'abolition montrent de manière édifiante la volonté de faire disparaître tout souvenir de l'abolition : « Polvérel, l'un des deux dévastateurs de saint-Domingue vient de mourir. Comme le dissection qu'a lieu chaque jour à la commission des Colonies dérouloit sans cesse la longue liste des forfaits qu'il a commis de société avec son digne collègue Santhonax, il a pensé que le moyen le plus sûr d'éviter le supplice qui l'attendait étoit de rendre son âme aux Enfers. Les colons ont voulu constater le genre de mort de leur bourreau ; ils ont obtenu que son cadavre seroit ouvert ; ce à quoi il a été procédé et l'on a trouvé tout l'intérieur en putréfaction et les intestins brûlés ; alors l'effet du poison n'a pas été douteux. Ainsi a terminé sa carrière un des monstres qui ont embrasé le Cap couvert la colonie de saint-Domingue de sang et de carnage et qui chargé de dépouiller de ceux qu'ils avoient égorgés osoient d'une bouche sacrilège prononcé le mot saint de liberté et croyoient chez la Républicains acheter la liberté ».

<sup>62</sup>. A la suite de la copie d'un article évoquant le retour de l'esclavage, Bonvoisin fait cette remarque lapidaire : « après le mal, le remède ».